# Compte rendu de Conseil d'école extraordinaire

Secrétaires : Mmes Moisdon et Lafoix.

***Date :*** Vendredi 4 mars 2016, 18h.

***Présents :***

Mme Parizot, Inspectrice de l'Education Nationale.

M. Baudoin, Délégué Départemental de l'Education Nationale.

Mme Stierle, Mme Lafoix, Mme Le Roux, Mme Theil, Mme Guoin, Mme Héry, Mme Moreau, Mme Allard, Mme Blaise, enseignantes.

M. Laborderie, Maire.

Mme Dambrine, élue chargée des affaires scolaires.

Mme Allein, M. Chrébor, Mme Magalhaes, Mme Prat, Mme Morot, Mme Caquineau, Mme Gautier, Mme Ferron, Mme Moisdon, Mme Moueix, Mme Breuil, Mme Laurent, Mme Le Sauze, parents élus.

***Ordre du jour :***

Organisation du groupe scolaire de Magné à la rentrée 2016

Effectifs

Rentrée 2016 :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Maternelle | PS : 25 | Elémentaire | CP : 28/29 |
|  | MS : 19 |  | CE1 : 26 |
|  | GS : 24 |  | CE2 : 26 |
|  |  |  | CM1 : 23 |
|  |  |  | CM2 : 27 |
| Total élèves | 68 |  | 130/131 |
| Total classes | 3 ( 22.7 ) |  | 5 ( 26.2 ) |
| Total globalisé : 198 ou 199 élèves - 8 classes (24.75) |

Une fermeture est très probable en élémentaire qui compte à ce jour 6 classes.

Rentrée 2017 :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Maternelle | PS : 10 | Elémentaire | CP : 24 |
|  | MS : 25 |  | CE1 : 28/29 |
|  | GS : 19 |  | CE2 : 26 |
|  |  |  | CM1 : 26 |
|  |  |  | CM2 : 23 |
| Total élèves | 54 |  | 127/128 |
| Total classes | 2 ( 27 ) |  | 5 ( 25.4 ) |
| Total globalisé : 181 ou 182 élèves - 7 classes (25.9) |

Une fermeture est très probable en maternelle qui compte à ce jour 3 classes.

Rentrée 2018 :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Maternelle | PS : 15 | Elémentaire | CP : 19 |
|  | MS : 10 |  | CE1 : 24 |
|  | GS : 25 |  | CE2 : 28/29 |
|  |  |  | CM1 : 26 |
|  |  |  | CM2 : 26 |
| Total élèves | 50 |  | 123/124 |
| Total classes | 2 ( 25 ) |  | 5 ( 24.6 ) |
| Total globalisé : 173 ou 174 élèves 7 classes (24.71) |

**Questions posées lors des réunions précédentes**

**Fermeture précipitée de classe en cas de fusion :**

L'argument n'est pas recevable ici, compte tenu des effectifs, avec ou sans fusion, il y aura très probablement une fermeture à la rentrée prochaine en élémentaire et une à la rentrée suivante en maternelle.

**Statut "négligé" de la maternelle après fusion :**

- Les nouveaux programmes affirment l'importance de la pédagogie et des apprentissages en maternelle. La fusion n'enlève rien à cela, les enseignants qui enseignent en maternelle continueront avec ou sans fusion à enseigner à des élèves de maternelle et avec des contenus et une pédagogie adaptés aux élèves d'âge de maternelle.

- Ces nouveaux programmes insistent sur la nécessité de la mise en place d’un lien fort entre les cycles qui serait favorisé dans le cas d’une fusion.

- Dans un an, une fermeture est programmée à l'école maternelle, quelle dynamique d'école peut-on envisager avec deux classes ? Quels projets ? Quel travail d'équipe au service des apprentissages et de l'épanouissement des élèves ?

**Poste de directeur supprimé avec la fusion :**

En effet, en cas de fusion, c'est inévitable. Mais il est bon de rappeler que ce projet doit être pensé en premier lieu pour les élèves.

**Questions d'ordre pratique en cas de fusion**

**Un seul interlocuteur** pour la municipalité et pour les parents d'élèves.

**Une seule gestion de budget**

**Un seul fonctionnement :**

- Communication aux familles

- Réunions avec la municipalité, l'APE, Conseils d'écoles

**Locaux :** occupation de salles non exploitées dans leur intégralité :

- salle de motricité en maternelle, jusqu'alors jamais occupée les après midis

- bibliothèque de l'élémentaire dont les élèves de la maternelle pourraient bénéficier

- salle informatique

- classe de l'élémentaire qui sera vide suite à la fermeture programmée pourrait servir de salle d'arts visuels, autant pour la maternelle que pour l'élémentaire.

L'objectif premier est d'occuper tout l'espace scolaire pour un mieux être des élèves.

Le projet n'est pas de regrouper tous les élèves dans l'une ou l'autre des deux écoles mais de mieux occuper les bâtiments existants.

**Globalisation des effectifs :**

- Elle permet d'anticiper les ouvertures et fermetures dans le temps et ainsi de garantir une certaine stabilité pour les classes nécessitant des temps d'apprentissages plus importants et pour lesquelles les élèves sont les moins autonomes.

- Elle permet également un ajustement avec des classes à double niveau si nécessaire.

# Réflexion de l'équipe pédagogique en cas de fusion

**Harmonisation du fonctionnement :**

- Conseils de cycle, Conseils des Maitres et Conseils d'écoles (travail sur les projets d'équipe, de cycle) ; multiplier les possibilités d'échanges entre les collègues de la maternelle et de l'élémentaire.

- Continuité / cohérence des apprentissages : programmations et progressions travaillées dans un même cycle et en lien avec les autres cycles. Equipes éducatives menées par un seul directeur, garantissant la transmission des informations dans le temps et un fonctionnement unique (référent familles).

- Meilleure continuité GS /CP : au moment de l'accueil, en fin d'année scolaire et en début d'année scolaire suivante, récréations, self...projets communs sur l'année (cinéma, sorties...)

- Des réajustements en continu sur l'année scolaire (du fait de connaitre plus rapidement les acquis des élèves), notamment dans la liaison maternelle/ CP

- Répercussion sur les changements / méthodes pédagogiques ou l'investissement dans des outils.

- Outils d'évaluation repensés de la PS au CM2

**Personnalisation des parcours :**

- Suivi des élèves : les élèves à besoin particulier sont évoqués en Conseil de Maitres à l'élémentaire, on peut envisager de le faire dès la PS et ainsi assurer une prise en charge de ces besoins dès le plus jeune âge. Utilisation d'outils de suivi pour ces élèves.

- Conseil de Maitres RASED : aujourd'hui à l'élémentaire : un par trimestre, permet de faire un point sur les apprentissages des élèves suivis par le RASED.

- Aménagements et décloisonnements individuels facilités par une même structure de la PS au CM2 (évite les ruptures en cas de saut de classe ou de maintien).

- Classes à doubles niveaux permettant également de favoriser la prise en compte des besoins de chacun.

**Echanges de services - Organisation quotidienne :**

- Enseignantes de PS et MS (au moins en début d'année scolaire) pourraient prendre des groupes d'élèves de GS et CP en début d'après-midi (sur temps de sieste et de repos).

- Sorties des petits envisageables plus facilement, accompagnés de CM (gymnase, stade...)

**Echanges**

- Mme Dambrine ajoute sur la question de la mixité des élèves de GS et CP, que des activités en APS pourraient être proposées à des élèves de différents âges en même temps en cas de fusion.

- M. Baudoin est interpelé par l'absence de la directrice de l'école maternelle. Il explique que cette proposition à ce moment de l'année lui semble un peu précipitée.

Mme Parizot rappelle que la fusion a déjà été évoquée l'année scolaire passée lors d'une réunion avec les parents d'élèves concernant les effectifs des écoles.

Mme Lafoix précise que la "précipitation" vient du questionnement soulevé par le groupe de GS actuel qui ferait un CP très chargé et pour lequel seule la fusion permettrait d'envisager plusieurs réponses possibles.

- La possibilité d'avoir une classe de GS/CP questionne au niveau des apprentissages des élèves.

Mme Lafoix explique que des classes à double niveau ont déjà existé à l'école de Magné et continueront d'être proposées en fonction des effectifs. Cette répartition peut concerner des classes d'un même cycle (ex : CP et CE1) mais également des classes de cycles différents (ex : CE2 et CM1).

Mme Parizot explique que l'écart de développement et que les besoins des élèves sont bien plus importants entre des TPS et des PS que des GS et CP. Il est important de ne pas proposer de classes avec des élèves d'une trop grande différence d'âge mais des élèves d'âges proches peuvent très bien être scolarisés dans une même classe.

- M. Laborderie revient sur l'origine de cette proposition de fusion qui fait suite aux différentes rencontres avec Mme Parizot et la nécessaire prise en compte des effectifs des élèves qui diminuent chaque année dans les deux écoles.

Il explique que le Conseil d'Ecole émet un avis qui n'est que consultatif mais que sa volonté d'élu est vraiment de suivre cet avis pour soumettre ou non la question au vote du Conseil Municipal.

Il précise également que la volonté de la municipalité n'est absolument pas de faire des économies de personnel (ATSEM) ou des restrictions de locaux. Il n'y a pas de dimension économique dans cette proposition, mais une volonté réelle d'optimisation de l'occupation des locaux et du fonctionnement.

- Mme Lafoix propose aux enseignantes de s'exprimer. Mme Allard explique son accord avec la réflexion de l'équipe enseignante.

- Des précisions sont demandées sur la répartition à la rentrée prochaine en cas de fusion.

Mme Lafoix expose les différentes possibilités à ce jour, en cas de fusion :

PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2.

PS, MS/GS, GS/CP, CP, CE1, CE2, CM1, CM2.

PS, MS/GS, GS/CP, GS/CP, CE1, CE2, CM1, CM2.

La réflexion sur ces trois possibilités n'est pas engagée dans la mesure où la fusion n'est pas actée et que les effectifs peuvent évoluer dans les semaines à venir. La fusion permettrait de façon certaine de lisser des effectifs en profitant d'un plus grand nombre de classes.

**Vote**

**Participation :**

9 parents élus, 8 enseignantes, M. Baudoin, M. Le Maire et Mme Dambrine votent.

Mme Parizot, Mme Lafoix et les parents suppléants présents ne votent pas.

**Résultats du vote :** Une fusion des écoles maternelle et élémentaire de Magné en une école primaire à la rentrée 2016 :

 POUR : 12

 CONTRE : 5

 ABSTENTION : 3

M. Le Maire informe que la question sera soumise au vote du Conseil Municipal.

**La séance est levée à 19h10.**